Fiche méthodologique d'utilisation du module de simulation de répartition dérogatoire du FPIC

Vous trouverez sur le site internet de la DGCL à la rubrique péréquation horizontale (*http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales*), un module de simulation de la répartition dérogatoire du FPIC « à la majorité des deux tiers » entre l'EPCI et ses communes membres.

Pour simuler la répartition dérogatoire du FPIC « à la majorité des deux tiers » au sein de votre ensemble intercommunal, il vous suffit de **remplir les parties grisées du module de simulation**. L'ensemble des données à intégrer sont jointes dans les fiches d'information FPIC 2013 des ensembles intercommunaux qui vous ont été communiquées.

J'attire tout particulièrement votre attention sur **le format des codes INSEE** à renseigner : ils doivent tous être sous format texte, dans le cas contraire le module ne pourra pas fonctionner. Pour se faire vous pouvez simplement ajouter un guillemet devant le code INSEE des communes.
Par exemple inscrire **'01000** pour la commune **01000**.

La ventilation entre communes s'effectuant en fonction d'un indice multicritères, le module vous laisse le choix de la pondération de chacun des critères proposés (revenu par habitant, potentiel fiscal par habitant, potentiel financier par habitant). Il vous appartient donc de renseigner la pondération que vous souhaitez accorder à chacun de ces critères dans la partie grisée. Je vous rappelle que **la somme des pondérations des trois critères doit être égale à 1**. Le module calcule automatiquement le solde des pondérations sur le critère potentiel financier par habitant (ainsi, si vous accordez une pondération de 0,3 pour le critère revenu par habitant et 0,5 au critère potentiel fiscal par habitant, alors le module affichera automatiquement une pondération de 0,2 pour le critère potentiel financier par habitant).

Si vous le souhaitez vous pouvez également calculer la répartition entre communes en fonction d'un unique critère. Pour cela il vous suffit de pondérer les autres critères à 0 (par exemple si vous souhaitez uniquement prendre en compte le critère du potentiel financier pour la répartition du FPIC, il vous suffit de mettre les deux premiers à 0).

Vous pouvez enfin choisir une pondération différente pour le prélèvement ou le reversement.

Une fois l'ensemble des données renseignées dans la partie grisée, le module calcule la répartition du prélèvement et du reversement entre les communes membres de l'EPCI (la répartition entre l'EPCI et l'ensemble des communes membres étant calculée comme pour la répartition de droit commun en fonction du CIF).

Il convient alors de vérifier que la répartition dérogatoire calculée est conforme à la loi (articles L. 2336-3 et L. 2336-5). En effet, dans le cadre d'une telle répartition :

- la contribution dérogatoire d'une commune membre ne peut être supérieure de plus de 20% la contribution de droit commun ;
- l'attribution dérogatoire d'une commune membre ne peut être inférieure de plus de 20% l'attribution de droit commun.

Pour ce faire, les colonnes **« conformité du prélèvement dérogatoire à la limite maximale d'une hausse de 20% du prélèvement de droit commun »** et **« conformité du reversement dérogatoire à la limite minimale d'une baisse de 20% du reversement de droit commun »** indiquent si le montant calculé par le simulateur est « valable » ou « non conforme ».
Si des montants sont « non conforme », il convient de modifier la pondération de l'indice synthétique pour calculer une répartition dérogatoire valable pour l'ensemble des communes membres.

NB :

- **si les calculs ne s'effectuent pas directement, il suffit d'enregistrer le fichier pour lancer le calcul ;**
- **il convient de saisir les montants de prélèvement en négatif.**

Copie d’écran du module de simulation disponible sur internet pour le calcul de la répartition dérogatoire selon le CIF (page 1)

Module de simulation de répartition dérogatoire "à la majorité des 2/3" du FPIC 2013 au sein d'un ensemble intercommunal (métropole ou DOM)

Excercice		Ensemble intercommunal :		

Données relatives à l'Ensemble Intercommunal (EI)

Montant Prélevé Ensemble intercommunal	
Montant reversé Ensemble intercommunal	
Solde FPIC Ensemble intercommunal	-

Population DGF de l'EI	
CIF de l'EI	

Rev/hab moyen des communes de l'EI (rev/hab de l'EI)	
Potentiel fiscal moyen des communes de l'EI	
Potentiel financier moyen des communes de l'EI	

Répartion du FPIC entre l'EPCI et l'ensemble de ses communes membres (en fonction du CIF)

	Prélèvement de droit commun = répartition du prélèvement à la	Reversement de droit commun = répartition du reversement à la
Part EPCI		
Part communes membres		
TOTAL	-	-

Répartition de droit commun et données nécessaires à la répartition dérogatoire à la majortié des 2/3 du FPIC entre les communes membres du même EPCI

		Répartition du FPIC de droit commun							
Code INSEE	Nom Communes	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun	SOLDE	Population DGF de la commune	Revenu par habitant de la commune	Potentiel fiscal par habitant de la commune	Potentiel financier par habitant de la commune
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
TOTAL		0	0	0	0			

Copie d’écran du module de simulation disponible sur internet pour le calcul de la répartition dérogatoire selon le CIF (page 2)

Répartition dérogatoire du FPIC à la majorité des 2/3 entre les communes membres ("multicritères")

Choix des critères et de la pondération par l'ensemble intercommunal pour la répartition dérogatoire :

	Pondération des critères		
	Revenu par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Potentiel financier par habitant
Pondération critères pour prélèvement			1,00
Pondération critères pour reversement			1,00

Code INSEE	Nom Communes	Indice de répartition du prélèvement	Prélèvement dérogatoire avec multi-critères	Variation par rapport au prélèvement de droit commun	Conformité du prélèvement dérogatoire à la limite maximale d'une hausse de 20% du prélèvement de droit commun	Indice de répartition du reversement	Reversement dérogatoire avec multi-critères	Variation par rapport au reversement de droit commun	Conformité du reversement à la limite minimale d'une baisse de 20% du reversement de droit commun	Solde	Différence avec solde de droit commun
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
		-	-	-	valable	-	-	-	valable	-	-
TOTAL		-	-	-		-	-	-		-	-